

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 MARS 2018****Objet : PROJET DE CONVENTION DES AINTERPROS DU BATIMENT DURABLE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

Le "réseau des AINTERPROS du Bâtiment Durable" a été initié par la Direction Départementale des Territoires de l'Ain en 2015. Constitué de 12 acteurs départementaux, dont notre Compagnie, il vise à promouvoir les bonnes pratiques et les retours d'expériences dans la construction neuve ou la rénovation afin de relever tous ensemble le défi de la transition écologique et énergétique dans le secteur du bâtiment.

Ce réseau organise 3 événements par an sous forme de visites de bâtiments exemplaires et de conférences-débat. A titre d'exemple, la CCI de l'Ain a participé à l'organisation de la manifestation à Ambérieu-en-Bugey le 4 juillet 2017 qui a réuni 42 personnes autour des témoignages des entreprises ZEST et GYMAP.

Sur la base des conclusions du bilan de ces deux premières années, et afin de pérenniser dans le temps les actions de ce réseau, il a été convenu d'établir une convention de coopération qui vise à préciser ses engagements et modalités de fonctionnement. Outre la mise à disposition de moyens humains pour la réalisation des actions, il est demandé à chaque membre du réseau une contribution financière à la mise en œuvre des actions d'un montant annuel maximum de 500€.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention de coopération; et de participer par une contribution financière d'un montant annuel maximum de 500€.

Par ailleurs, le Président de la CMA de l'Ain nous a demandé si notre Compagnie acceptait de les représenter dans les instances Ainterpros.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire,**

**- autorise le Président à signer la convention de coopération des "Ainterpros du bâtiment durable" et donne son accord pour l'octroi d'une contribution financière d'un montant annuel maximum de 500 €.**

**- accepte de représenter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain dans les instances Ainterpros sur accord des services de l'Etat dont nous fera part la Chambre de Métiers et d'industrie de l'Ain.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Patrice FONTENAT  
Président